

Adresse postale : 14 Avenue Duquesne- 75350 PARIS SP 07
Adresse physique : salle 7258 (7^{ème} étage) - Immeuble Montparnasse Sud Pont
18, place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75014 Paris
Site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
Courriel : syndicat.sud1@travail.gouv.fr

Compte-rendu de la Commission Administrative Paritaire du corps des CONTROLEURS DU TRAVAIL du vendredi 15 juin 2018

La CAP est présidée par Madame Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels de la DRH.

Sont présents ce jour les représentants des contrôleurs du travail :

Hors classe :

- CGT : Florence LANDOIS
- SUD : Jeannine SCHEERS et Elisabeth GUIMARAES
- UNSA : Badra FATMI

Classe normale :

- CFTD : Sophie VIAL
- CGT : Corinne GUBIAN
- FO : Laurent LEFRANCOIS et Arnaud PIOTTE

Toutes les OS émettent des déclarations préalables. Vous trouverez la nôtre en annexe.

Madame BONNAFOUS indique qu'elle fera remonter ces déclarations qui abordent des problèmes globaux.

1. Examen des demandes de mutation = Voir liste en annexe

227 postes sont proposés aux contrôleurs, soit 166 en contrôle donc concurrence avec des inspecteurs et 61 sur d'autres filières donc en concurrence avec des secrétaires administratifs pour les postes à l'emploi ou l'administration générale. Au final, 37 contrôleurs ont postulé (23 femmes et 14 hommes).

Il est rappelé que les critères pris en compte sont ceux de l'article 60, puis ensuite l'ancienneté.

Affectation administrative obtenue	Nom, Prénom	Affectation administrative d'origine	Rang demande
69 UR Auvergne Rhône Alpes	PROFIT Frédérique	UD 06	1
51 UD Marne	KAG Héloïse	UD 02	1
68 UD Haut Rhin	VEAUX Delphine	Réintégration	1
68 UD Haut Rhin	DOS SANTOS José	UD 67	1
68 UD Haut Rhin	HAUTECOVERTURE Gilles	Réintégration	1
88 UD Vosges	BALAWAJDER Nelly	UD 52	1
33 UR Nouvelle Aquitaine	MOUALHI Nisar	UD 75	4
17 UD Charente Maritime	PLEDEL Sylvie	UD 72	1
24 UD Dordogne	MAGNIEZ Thierry	UD 51	1
30 UD Gard	CALMELS Florence	UD 84	2
34 UD Hérault	BERQUET Caroline	UD 42	1
13 UR PACA	ROUDILLON Véronique	UR 69	2
13 UD Bouches du Rhône	OLIVE Jean-Marc	UD 21	4
971 DIECCTE Guadeloupe	CLAMY Diana	UD 75	1
974 DIECCTE Réunion	PETITJEAN Isabelle	UR 13	2
976 DIECCTE Mayotte	DARMANCIER Isabelle	UD 33	1

Le tableau détaillé est en annexe.

De nombreux postes ne seront pas pourvus du tout, notamment parce que les postulants ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur résidence administrative.

Plusieurs situations complexes feront l'objet d'un examen spécifique.

La mention « CAP incompétente » signifie que les agents postulants se trouvent déjà dans l'UD souhaitée. Le DIRECCTE a pouvoir d'organiser l'affectation des agents ...

Une région pose particulièrement problème : la Nouvelle Aquitaine, où il y aurait blocage systématique des contrôleurs vers la section ou en changement de section. La DRH devrait prendre contact avec le DIRECCTE pour éclaircir la situation. A suivre ...

2. Désignation d'un représentant suppléant au sein du CNIT – Conseil national de l'inspection du travail

Martin CROUZET représentera les contrôleurs du travail au CNIT, en remplacement de Jacques DUPLENNE (ITS 2017), sous réserve de la titularisation de notre collègue en qualité d'inspecteur du travail.

Seul candidat : Laurent LEFRANCOIS

Vote : 3 pour = CFDT/FO/UNSA - 3 abstentions = CGT/SUD

3. Réponses de l'administration aux questions diverses

Avenir des contrôleurs =

Le sujet est traité dans un groupe spécifique. Il faudra voir ultérieurement la position du cabinet de la ministre.

CAP 2022 =

De nombreux thèmes seront abordés concernant les instances de dialogue social, dont les commissions administratives paritaires, qui pourraient disparaître ou être réduites aux dossiers disciplinaires. C'est un chantier lourd en terme juridique, il faudra modifier beaucoup de textes. La transformation n'est donc pas immédiate.

Concernant la mobilité, le nombre de postulants est en baisse constante. Pour les CT, c'est moins de 20% de candidats par rapport au nombre de postes. Pour les contractuels, c'est 1 ou 2 ; les réunions durent entre ½ h et ¾ h. Il était nécessaire de rationaliser, ce qui a conduit à la fusion de plusieurs CCP en une seule, correspondant mieux au nombre moindre d'agents.

Le manque de mobilité s'explique par deux types de faits : de plus en plus, les agents sont installés dans la région de leur choix, et certaines zones sont devenues très peu attractives. La réforme des régions a accentué le phénomène. Une réflexion globale doit être menée en prenant en compte les spécificités locales. C'est un sujet très évolutif.

CRIT =

Sur environ 1 900 contrôleurs, 451 se sont inscrits au CRIT 2018 et 423 ont déposé leur dossier.

Nous soulignons à quel point ce concours a un effet dissuasif.

La liste des reçus au CRIT 2017 doit être diffusée dans l'après-midi de ce vendredi 15 juin.

Déclaration d'intérêt =

L'arrêté est signé et devrait paraître prochainement. Il s'appliquera donc aux agents ayant obtenu leur mutation aujourd'hui.

Les agents de contrôle en place auront six mois pour déposer le document.

Un site dédié est en cours de création pour éviter toutes les manipulations papier. Il pourrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Compte tenu des décalages des avis de vacances de postes, les CAP de l'automne seront regroupées. Pour chaque corps IT et CT, les mutations et les promotions seront examinées en une seule séance au lieu de deux, qui se tiendront mi-novembre 2018.

Vos représentantes SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES sont à votre disposition.

Jeannine SCHEERS (UD du Nord-Lille)
jeannine.scheers@direccte.gouv.fr

Elisabeth GUIMARAES (UD de l'Oise - Beauvais)
elisabeth.guimaraes@direccte.gouv.fr



Adresse postale : 14 Avenue Duquesne- 75350 PARIS SP 07
Adresse physique : salle 7258 (7^{ème} étage) - Immeuble Montparnasse Sud Pont - 18, place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75014 Paris
Site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org - Courriel : syndicat.sud1@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la Commission Administrative Paritaire du corps des Contrôleurs du Travail du vendredi 15 juin 2018

Prévue originellement le 17 mai 2018, cette CAP a été reportée au 13 juin pour retard de diffusion des listes de postes vacants, puis au 15 juin à cause des perturbations ferroviaires, avec une date de repli au 4 juillet ... Ouf, le 15 juin a été maintenu. Ce n'est ni la première, ni probablement la dernière fois que cela se produit, quelle que soit la CAP. Les calendriers délirants, les restructurations récurrentes et la charge de travail des agents de la DRH nous semblent de moins en moins compatibles ...

Le corps des Contrôleurs du travail a été mis en extinction, mais il est toujours composé d'êtres humains qui ne souhaitent qu'effectuer un vrai travail, de préférence réellement utile aux usagers, et dans des conditions respectant leur dignité.

Ces agents sont de plus en plus malmenés, déconsidérés et trouvent de moins en moins leur place dans notre administration.

Quelques exemples :

- Aucun des postes vacants n'est plus réservé qu'aux seuls contrôleurs. Il y a toujours compétition avec les inspecteurs ou les secrétaires administratifs.
- Dans les services Emploi, on leur confie de moins en moins de responsabilités, notamment par l'accroissement du millefeuille hiérarchique.
- Dans certaines unités de contrôle, on leur fait souvent sentir qu'ils constituent une charge pour le collectif de travail qui doit assurer la partie relative aux décisions.

Les contrôleurs doivent constamment faire leurs preuves et démontrer qu'ils ont les capacités à être inspecteur du travail. A la lecture du rapport du jury du CRIT 2017, beaucoup ne seraient pas à la hauteur et s'illusionneraient sur leurs aptitudes.

Quelles sont leurs perspectives d'avenir ?

Très peu pour ceux qui souhaitent rester en section d'inspection !

Aucune pour ceux qui refusent de se soumettre aux fourches caudines du CRIT, principalement parce qu'ils ne veulent pas devenir ou redevenir agent de contrôle, ce pour des motifs variés.

Il n'est qu'à voir les « négociations » vaines entamées depuis septembre 2017.

Rassurons-nous ! L'administration et ses petits chefs zélés malmènent également ses autres agents de catégorie A et surtout de catégorie C. Nous assistons à la multiplication d'actes regrettables dus au désespoir d'agents qui ne supportent plus la dégradation de leurs conditions de travail, souvent culpabilisés pour leur en faire porter seuls la responsabilité. Dans ces situations, au vu des témoignages et des preuves flagrantes fréquemment fournis, l'administration devrait alors reconnaître sans délai les « accidents de service ».

SUD Travail soutient et soutiendra les agents bafoués et demandera toujours à l'administration de rendre des comptes.